



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-22022-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ACTE SIGNÉ ✓</li><li>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓</li><li>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</li></ul>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.690**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÉHICULES ET D'ENGINS DESTINÉS AUX  
SERVICES MUNICIPAUX - RELANCE DES LOTS 1 ET 2 DÉCLARÉS INFRUCTUEUX -  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHE DE FOURNITURE DE VEHICULES ET D'ENGINS DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX - RELANCE DES LOTS 1 ET 2 DÉCLARÉS INFRUCTUEUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le 17 février 2012, la Ville d'Aix en Provence a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres, en application des articles 33 3<sup>al.</sup> et 57 à 59 du Code des marchés publics et concernant la fourniture de véhicules et d'engins destinés aux services municipaux. Il s'agissait d'un marché à bons de commande, alloti de la manière suivante :

Lot	Désignation	Durée	Seuils minimum et maximum en quantités pour la période initiale et chaque période reconductible	Seuils minimum et maximum en valeurs pour la période initiale et pour chaque période reconductible
1	Acquisition de véhicules bicarburant Gaz Naturel Véhicule/ Essence	1 an à compter de la date de notification, reconductible une fois un an de manière express	8 unités / 32 unités	100 000€HT / 400 000€ HT
2	Acquisition de véhicules « full hybrides » électricité/ Essence		2 unités / 8 unités	40 000€ HT / 160 000€ HT
3	Acquisition de berlines micro hybrides à carburant diesel		0 unité / 4 unités	0€ / 44 000€ HT
4	Acquisition de balayeuses aspiratrices de voirie	1 an à compter de la date de notification, reconductible deux fois un an de manière express	0 unité / 8 unités	0€ / 1 200 000€ HT

Par délibération n° 2012.542 du 29 mai 2012, vous avez autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les lots 3 et 4 du présent marché, ainsi que leurs éventuelles reconductions.

En raison de l'absence d'offre déposée pour les lots 1 et 2, la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 12 avril 2012 a déclaré ces lots infructueux et admis leur relance sous forme de marché négocié.

Une nouvelle consultation a donc été lancée par sollicitation de candidats potentiels, comme le permettent les dispositions des articles 35.II.3, 65 et 66 du Code des marchés publics. Aucune caractéristique du marché initial n'a fait l'objet de modification. Les lettres de consultation ont été transmises le 24 avril 2012 aux candidats potentiels suivants :

- Lot 1 :
  - AUTORAMA (13 - Aix en Provence – Les Milles)
  - AUTO NOUVEAU MONDE (13 - Aix en Provence – Les Milles)
  - AUTO GESTION MOBILITE (13 - Aix en Provence – Les Milles)
  - GARAGE CLAVEL (13 - ISTRES)
  - FIAT France (78 – TRAPPES)
  - AUTOMOBILE GERARD LACOMARE (13 – SALON DE PROVENCE)
  - MASA (13 - Aix en Provence)

- Lot 2 :
  - AUTOSPRINTER (13 - Aix en Provence – Les Milles)
  - MISTRAL AUTO SA (13 - Aix en Provence)
  - AVICARS (13 - Aix en Provence)
  - GARAGE BELLEGARDE (13 - Aix en Provence)
  - NGA PROVENCE (13 – MARSEILLE)

Ces candidats devaient fournir une proposition avant le 7 mai 2012. Les critères de sélection des offres étaient définis comme suit :

- Lot 1 : Prix des prestations : 80%, valeur technique : 20%
- Lot 2 : Prix des prestations : 70%, valeur technique : 30%

Les candidats suivants ont répondu à la consultation :

- Lot 1 : Automobile Gérard LACOMARE (concessionnaire FIAT) – Autoservice Avignon Provence (Concessionnaire FIAT)
- Lot 2 : Autosprinter (Concessionnaire TOYOTA)

Les offres proposées par l'ensemble de ces candidats ont fait l'objet de négociations sous forme d'entretiens le 14 mai 2012. Ces négociations ont porté notamment sur les garanties complémentaires que les candidats pourraient concéder, leurs propositions financières, ainsi que sur le maintien du taux maximum d'augmentation en cas de changement de modèle. Les modifications apportées suite aux négociations concernent le délai de livraison. Seule la société Autosprinter a consenti à un effort financier.

Au cours de la séance du 24 mai 2012, les membres de la Commission ont, au vu du rapport d'analyse et après en avoir débattu, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Lot n°1 : Acquisition de véhicules bicarburation Gaz Naturel Véhicule/Essence : Société AUTOSERVICE AVIGNON PROVENCE – Avignon.
- Lot n°2 : Acquisition de véhicules « full hybrides » électricité/Essence: Société AUTOSPRINTER - Aix en Provence – Les Milles

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet la fourniture de véhicules et d'engins destinés aux services municipaux, ses éventuelles reconductions, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec :

- Lot n°1 : Acquisition de véhicules bicarburation Gaz Naturel Véhicule/Essence : Société AUTOSERVICE AVIGNON PROVENCE – Avignon.
- Lot n°2 : Acquisition de véhicules « full hybrides » électricité/Essence: Société AUTOSPRINTER - Aix en Provence – Les Milles

Pour les montants en quantités et en valeur indiqués ci-dessus.

**2012.690 - MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÉHICULES ET D'ENGINS DESTINÉS AUX SERVICES MUNICIPAUX - RELANCE DES LOTS 1 ET 2 DÉCLARÉS INFRUCTUEUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 49</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**